

Autorisation des messes à domicile

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culte divin](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 14 mai 2020

Si l'article 7 du décret du déconfinement interdit tout rassemblement sur la voie publique ou dans un lieu public de plus de 10 personnes, rien n'empêche, selon le Conseil constitutionnel, de tels regroupements dans des domiciles.

Mgr **Souchu**, évêque du diocèse de Dax, a aussitôt réagi :

Puisqu'il est possible de se rassembler à 10 personnes dans les maisons, j'ai encouragé les prêtres du diocèse à venir célébrer la messe dans les familles ? [#Catholic](#)
[#Deconfinement](#) [#messe](#)

— Mgr Nicolas Souchu (@mgr_souchu) [May 13, 2020](#)